

**6. Crédit d'engagement de CHF 125'000 pour réfections et surfacages routiers à divers endroits de la localité
Arrêté 1410**

1. BUT DE LA DEMANDE

En 2020, des travaux relatifs à l'entretien de nos quelques 28 km de routes, chemins et trottoirs communaux seront indispensables, afin de garantir leur maintien dans un état fonctionnel et en assurer la durabilité.

Les conditions climatiques, la vétusté et des sollicitations grandissantes (*augmentation du trafic*), ont un impact particulièrement néfaste sur l'état de nos chaussées et nos trottoirs. De plus, bon nombre de nos chaussées et trottoirs sont très âgés et des travaux de réfection et d'assainissement doivent être entrepris régulièrement.

Afin de ne pas surcharger les comptes de fonctionnement, nous avons pris l'initiative de vous soumettre la présente demande de crédit, qui permettra ainsi d'amortir ces dépenses sur une plus longue période.

2. OBJETS

Les chaussées ou parties de chaussées suivantes nécessitent des travaux d'assainissement des revêtements et/ou de la structure complète de la chaussée:

2.1 Les Côtes, secteur est (aval de la rue):

Ce chemin, "taconné" à de nombreux endroits, se faïence, se fissure et s'affaisse dans sa partie aval. Localement, la portance du coffre ne répond plus à la charge de trafic actuelle. Le secteur aval de ce chemin communal est particulièrement sollicité par les actions des véhicules qui freinent en arrivant au bas de la rue.

Ce tronçon faisait partie de la demande de crédit 2019. Il ne cesse de se dégrader et sa réfection est devenue urgente.

La réfection routière se fera sur l'entier de la surface, en ayant préalablement et ponctuellement purgé le coffre de chaussée. La surface à réfectionner représente environ 700 m².

Le coût de ces travaux est devisé à:

CHF 80'000.- TTC



2.2 Bellerive:

Cette rue, de près de 1'200 m de longueur, présente de nombreuses dégradations. Des affaissements, accompagnés de fissurations et de faïençages déforment la chaussée. Ceci cause des dommages (*arrachements du revêtement*) et des flaques d'eau lors d'épisodes d'intempéries (*plaques de glace en hiver*).

Les interventions prévues concernent les parties les plus dégradées, soit en 4 à 5 endroits pour un total d'environ 100 m². Une réfection et une stabilisation du coffre seront réalisées (purge), avant une pose du revêtement.

Le coût global de ces travaux est devisé à :

CHF 10'000.- TTC



2.3 Rue du Jura (montée nord):

La rue du Jura, à son extrémité nord, "monte" en direction du chemin des Roches. Ce tronçon de chemin est délimité du côté Ouest par un mur privé. Au pied de celui-ci, la chaussée est totalement dégradée. Le revêtement a disparu à certains endroits.

Ainsi, la réfection d'une partie du coffre de chaussée et une nouvelle pose d'enrobé sont nécessaires. Les travaux engloberont une bande d'environ 1 mètre de largeur pour une longueur de 30 m environ, donc 30 m².

Le coût global de ces travaux est devisé à :

CHF 5'000.- TTC



2.4 Petite Thielle (ouest):

Au droit du pont franchissant le ruisseau des Aiguedeurs et menant à l'usine "Ramseier", un gros affaissement de la chaussée est constaté depuis quelques années. Il en résulte une grande flaque par temps de pluie et une grande plaque de glace en hiver.

Cet affaissement de la chaussée nécessite une réfection du coffre de fondation et une repose du revêtement. La zone concernée à une superficie approximative de 20 m².

Le coût de ces travaux est devisé à:

CHF 3'000.- TTC



2.5 Chemin des Sauges (pied du mur)

On observe régulièrement de l'eau qui coule le long du grand mur de vignes situé au nord du chemin des Sauges. Par temps de pluie, l'eau sort entre les enrochements du mur et s'écoule sur la chaussée, rendant celle-ci glissante et créant ainsi potentiellement des risques lorsqu'il gèle.

Le projet prévoit de réfectionner une étroite bande d'enrobé (*largeur environ 50 cm*) tout en façonnant une "cunette" qui permettra alors à l'eau de s'écouler sans ruisseler sur la chaussée. Cette cunette sera raccordée dans un nouveau dépotoir, qui lui sera raccordé sur le collecteur d'eau claire existant.

La sécurité des usagers s'en trouverait ainsi grandement améliorée. La zone concernée s'étend des places de parcs privées, situées devant les immeubles n°8 et 10 et le virage descendant au Coteau, soit une longueur d'environ 80 mètres.

Le coût de ces travaux est devisé à:

CHF 10'000.- TTC



2.6 Pontage de fissures:

La fissure est un défaut de l'imperméabilité de la couche de roulement d'une chaussée. Dans plusieurs rues, des fissures sont apparues sur les revêtements ces dernières années. Celles-ci, relativement fines et de longueurs variables, sont souvent le résultat des dégradations qu'engendrent les cycles thermiques saisonniers (*dilatation et retrait*) et le trafic (*usure superficielle*). Toute fissure évolue plus ou moins vite selon les sollicitations de la chaussée.

Le pontage de fissures vise à améliorer l'étanchéité et à éviter, ou du moins à retarder, les évolutions défavorables de la fissure (*infiltrations, augmentation des dégradations dues aux cycles saisonniers, agrandissement de la fissure, puis formation de faïençage ou de nid de poule*).

Ces travaux sont réalisés en 3 phases. D'abord le nettoyage de la fissure (*lance thermique 450°*), puis le colmatage de la fissure par pontage à l'aide d'une masse polymérisée coulée à chaud et enfin l'épandage d'un sable de cure sur la masse.

Une longueur cumulée de 5'000 mètres de fissures devra être traitée sur l'ensemble de notre réseau routier communal. Le prix moyen du mètre linéaire de fissure traitée est de CHF 3,40.

Le coût global de ces travaux est devisé à:

CHF 17'000.- TTC



3. CONCLUSION

L'entretien de notre patrimoine routier est important. Les travaux d'entretien courant prévus au budget annuel ne permettent pas d'assurer les réparations parfois conséquentes pour nos routes communales. Aussi, afin de pouvoir réaliser ces importants travaux de rénovation de nos chaussées et surtout pour en garantir la durabilité, nous vous remercions d'accepter l'arrêté 1410.

Conseil communal

Localisation des réfections 2020

Les Côtes, secteur est (aval de la rue)



Bellerive



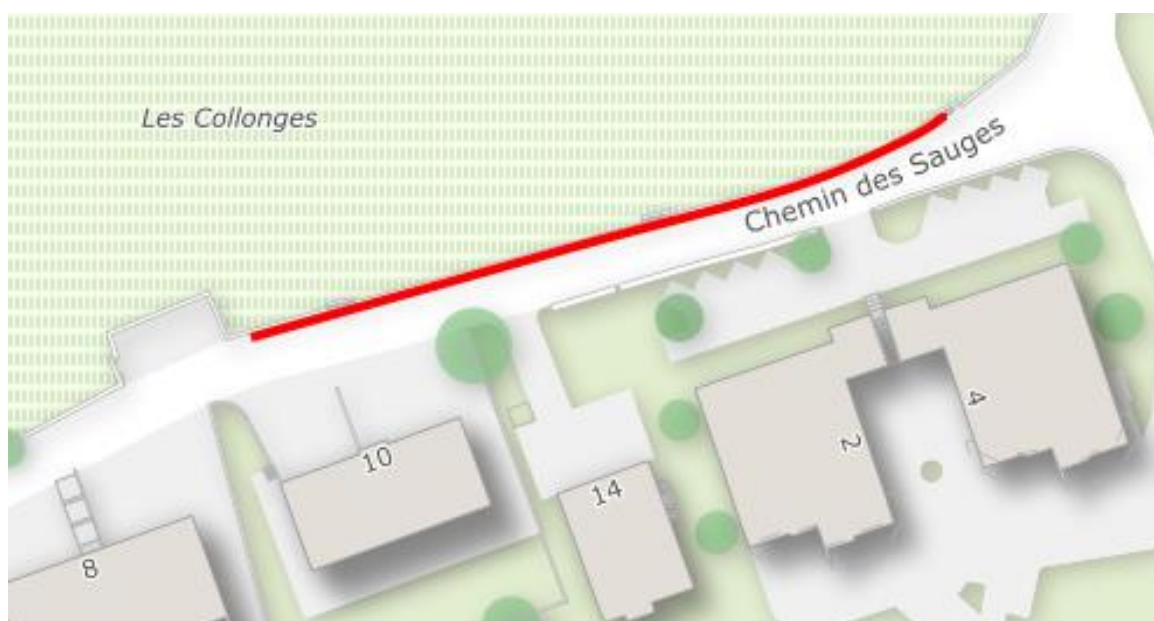
Rue du Jura (montée nord)



Petite Thielle (ouest)



Chemin des Sauges (pied du mur)



No 1410 Arrêté concernant un crédit d'engagement de CHF 125'000 pour réfections et surfacages routiers à divers endroits de la localité

Le Conseil général du Landeron,
Vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964,
Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC), du 20 juin 2014,
Vu le rapport du Conseil communal, du 23 janvier 2020,
Sur la proposition du Conseil communal,

A r r ê t e :

- Article 1^{er} Un crédit d'engagement de CHF 125'000 est accordé au Conseil communal pour des réfections et des surfacages routiers à divers endroits de la localité.
- Article 2 La dépense sera, en partie, couverte par le biais de prélèvements aux réserves et fonds du bilan, rubrique no 2910.100 *"réserve taxes d'équipements et de raccordements"*.
- Article 3 La dépense nette sera portée au compte des investissements et amortie à raison de 10% l'an à charge du chapitre 61500 *"Routes communales"*.
- Article 4 Le Conseil communal est autorisé à conclure en temps opportun et aux meilleures conditions l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.
- Article 5 Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Le Landeron, le 26 mars 2020.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président:

Le secrétaire: